

Jean-Michel BROSSARD

Commissaire aux Comptes
Expert-Comptable

SECURINFOR

Société Anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris – Ile de France

10 rue Lauriston - 75116 PARIS – Tél : 01 45 00 98 31 – Port : 06 15 14 80 69 - j.m.brossard@scorex.fr

SECURINFOR

Société Anonyme au Capital de 450 000 €

Siège social : 38, place de la Seine

94150 RUNGIS

338 739 485 RCS CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SECURINFOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou une revue de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2018.



Jean-Michel BROSSARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	101 594	101 594				
Fonds commercial	726 963		726 963	7,26	726 963	9,12
Autres immobilisations incorporelles	52 732	50 046	2 686	0,03	4 476	0,06
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	457 665	408 041	49 624	0,50	63 967	0,80
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	219 679		219 679	2,19	219 679	2,76
Prêts						
Autres immobilisations financières	48 400		48 400	0,48	34 501	0,43
TOTAL (I)	1 607 034	559 682	1 047 352	10,46	1 049 586	13,17
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	6 871 669	36 573	6 835 096	68,26	4 715 505	59,15
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	36 043		36 043	0,36	11 922	0,15
. Organismes sociaux	2 012		2 012	0,02	1 440	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	100 462		100 462	1,00	108 939	1,37
. Autres	1 203		1 203	0,01	472	0,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 085		2 085	0,02	27 660	0,35
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 895 307		1 895 307	18,93	1 975 631	24,78
Charges constatées d'avance	90 744		90 744	0,91	80 984	1,02
TOTAL (II)	8 999 525	36 573	8 962 952	89,54	6 922 554	86,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 606 558	596 255	10 010 304	100,00	7 972 140	100,00

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé ...)	450 000	4,50	450 000	5,64
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	45 000	0,45	33 152	0,42
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	258 789	2,59	242 419	3,04
Report à nouveau			24 716	0,31
Résultat de l'exercice	2 282 441	22,80	2 003 502	25,13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 036 231	30,33	2 753 789	34,54
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	200 000	2,00	37 000	0,46
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	200 000	2,00	37 000	0,46
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 532	0,02	1 532	0,02
. Associés	22 480	0,22		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	592 945	5,92	746 385	9,36
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 097 439	20,95	1 881 394	23,60
. Organismes sociaux	950 592	9,50	792 085	9,94
. Etat, impôts sur les bénéfices			362 636	4,55
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 551 079	15,49	1 136 081	14,25
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	293 503	2,93	259 188	3,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 264 502	12,63	2 050	0,03
TOTAL (IV)	6 774 073	67,67	5 181 351	64,99
Ecart de conversion passif		(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	10 010 304	100,00	7 972 140	100,00

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	21 691 575		21 691 575	100,00	18 170 398	100,00	3 521 178		19,38
Chiffres d'Affaires Nets	21 691 575		21 691 575	100,00	18 170 398	100,00	3 521 178		19,38
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 696	0,01			1 696		N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			34 695	0,16	106 420	0,59	-71 725		-67,39
Autres produits			82 829	0,38	95 815	0,53	-12 986		-13,54
Total des produits d'exploitation (I)			21 810 796	100,55	18 372 634	101,11	3 438 162		18,71
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			29 992	0,14	88 950	0,49	-58 958		-66,27
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 423	0,12	23 052	0,13	2 371		10,29
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			4 738 496	21,84	4 761 602	26,21	-23 106		-0,48
Impôts, taxes et versements assimilés			591 909	2,73	427 602	2,35	164 307		38,43
Salaires et traitements			9 226 141	42,53	7 149 872	39,35	2 076 269		29,04
Charges sociales			3 179 276	14,66	2 510 526	13,82	668 750		26,64
Dotations aux amortissements sur immobilisations			16 133	0,07	22 586	0,12	-6 453		-28,56
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			27 379	0,13	91 064	0,50	-63 685		-69,92
Total des charges d'exploitation (II)			17 834 749	82,22	15 075 253	82,97	2 759 496		18,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 976 047	18,33	3 297 380	18,15	678 667		20,58
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			20 347	0,09	7 008	0,04	13 339		190,34
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			20 347	0,09	7 008	0,04	13 339		190,34
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			34 973	0,16	38 185	0,21	-3 212		-8,40
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			34 973	0,16	38 185	0,21	-3 212		-8,40
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-14 626	-0,06	-31 177	-0,16	16 551		53,09
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			3 961 421	18,26	3 266 203	17,98	695 218		21,29

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	113 616	0,52	96 270	0,53	17 346	18,02
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	113 616	0,52	96 270	0,53	17 346	18,02
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	204 465	0,94	11 367	0,06	193 098	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	163 000	0,75			163 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	367 465	1,69	11 367	0,06	356 098	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-253 850	-1,16	84 902	0,47	-338 752	-398,98
Participation des salariés (IX)	496 200	2,29	444 148	2,44	52 052	11,72
Impôts sur les bénéfices (X)	928 930	4,28	903 456	4,97	25 474	2,82
Total des Produits (I+III+V+VII)	21 944 758	101,17	18 475 911	101,68	3 468 846	18,77
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 662 317	90,64	16 472 409	90,66	3 189 907	19,37
RÉSULTAT NET	2 282 441	10,52	2 003 502	11,03	278 939	13,92
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

